



En préalable à ce CTSD du 18 janvier 2019, la FSU alerte tout d'abord M. Le Dasen et l'ensemble du CTSD d'un fait que nous venons d'apprendre. Pour hier soir à 19h l'Action Française, ainsi que plusieurs organisations se réclamant de la "contre-révolution catholique", ainsi que l'on peut le constater sur leurs sites internet, avaient appelé à une messe d'hommage à Louis XVI, à la chapelle de l'école Jeanne-d'Arc de Vichy (et aussi du collège saint-Dominique), 12 rue du Sacré-coeur.

Il s'agit de deux établissements privés sous contrat. La FSU rappelle à cette occasion qu'elle demande l'abrogation de la loi Debré, qui permet le financement public de tels établissements tout en reconnaissant leur caractère propre. En principe, ce caractère propre, c'est-à-dire religieux, est dissocié du financement public des enseignements conformes aux programmes scolaires nationaux. Toutefois, pour les autorités gestionnaires de ces établissements, il est avéré qu'il doit imprégner l'ensemble de l'enseignement qui y est donné. S'agissant de la messe d'hier soir, il convient de s'inquiéter d'autant plus que la publicité qui lui est faite par l'Action Française relève d'une propagande se voulant religieuse, mais qui est avant tout politique. Signalons que 4 militants de l'Action Française, originaires de l'Allier, dont un mineur, ont été le 28 avril dernier mis en examen à Saint-Etienne pour "attroupement armé". L'idéologie dont se réclame cette organisation, le "nationalisme intégral", est notoirement antisémite. Tout cela justifie amplement, nous semble-t-il, que l'Etat s'inquiète d'une telle initiative se déroulant dans un établissement scolaire sous contrat, lequel ne saurait en aucun cas, caractère propre ou non, servir de point d'appui à de tels agissements.

Concernant le principal sujet de ce CTSD, la carte scolaire, la FSU prend acte positivement du changement de méthode par rapport à l'année dernière. L'année dernière à la même époque, en l'absence de groupe de travail, de documents et de transparence sur ce sujet, nous avions été conduits à rendre publiques les alertes émises par les collègues ou les élus locaux.

Cette année des documents présentent les projets de la DSDEN à l'avance et sont soumis à un groupe de travail du CTSD, puis au présent CTSD. Ceci est pour nous parfaitement normal et c'est ainsi qu'il faut procéder. Toutefois, nous ne pouvons pas ne pas rappeler qu'il nous a été souvent affirmé, depuis des années, que la confidentialité de ces documents excluait de les diffuser. Ceci semble tout de même contradictoire au fait qu'avant même la tenue du groupe de travail la presse en ait disposé. Soucieux de permettre la poursuite d'un dialogue constructif, nous n'en tirerons pas quant à nous la conclusion que tout document de travail doit être immédiatement diffusé au monde entier.

Sur le fond, il est tout d'abord indispensable de rappeler le fait que les mesures de carte scolaire envisagées se situent dans une politique d'ensemble visant à réduire le

nombre de fonctionnaires, et qui se traduit dans le second degré par la suppression de 42 postes dans notre académie, et en fait de 82 si l'on tient compte de l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires. Les 41,5 postes en moins en collèges sur l'académie auront des conséquences graves dans notre département comme l'indiquent de nombreuses baisses de dotation, de même que les 34,5 postes en moins en lycées, les 6 postes en moins en lycées professionnels, et les 16 postes administratifs supprimés. Les 4,5 postes en plus dans les Segpa ne compensant pas, quant à eux, les pertes des dernières années.

C'est contre cette politique dont la réforme du lycée s'avère le moyen, que les syndicats du second degré de la FSU, SNES, SNUEP, SNEP et SNETAP, avec notamment les fédérations enseignantes de la CGT et de SUD et les organisations lycéennes, appellent à une première grève visant à préparer la suite, ce jeudi 24 janvier.

Les mesures de carte scolaire dans le 1° degré soumis à ce CTSD aboutissent à 16 fermetures de classes plus 2 autres envisagées, ainsi qu'au retrait de 3,17 moyens touchant notamment les restes du "Plus de Maîtres que de Classes", soit le retrait de 21,17 postes, en regard duquel sont soumises 10 ouvertures de classes et le rétablissement oh combien attendu et nécessaire de 2 postes de Psy-EN, soit 12 implantations de postes, 7 étant en outre mis en réserve pour des ouvertures éventuelles. Au regard des besoins exprimés par les collègues, ceci ne fait pas le compte, d'autant moins que la poursuite des déboublements en REP, sur 14 à 15 écoles d'après ce qui a été indiqué en groupe de travail, n'est pratiquement pas assurée par les implantations prévues. Il n'y pas non plus de moyens supplémentaires pour le handicap, et les moyens de remplacement liés aux temps partiels pour reconnaissance de handicaps parmi les personnels restent en dessous de la réglementation.

Les prévisions démographiques annoncées pour les rentrées 2020 et 2021 conduisent la DSDEN à envisager, pour l'année prochaine, les regroupements de RPI et fermetures de classes et d'écoles en nombre auxquelles nous semblons avoir échappé cette année. Nous reviendrons sur différents cas au cours de ce CTSD. Concernant l'orientation d'ensemble, la FSU réaffirme la nécessité de créations de postes supplémentaires dans le département de l'Allier, et est donc en désaccord avec les mesures envisagées actuellement pour la rentrée prochaine.

En conclusion, nous citerons le communiqué commun adopté le 15 janvier dernier par 8 fédérations de fonctionnaires dont la FSU (ainsi que les fédérations CGT, CFDT, CFTC, CGC, UNSA, Solidaires, FA-FP) : *"Au moment du grand débat national, où il sera notamment question de la réorganisation de l'Etat et des services publics, les organisations syndicales demandent au gouvernement la suspension du projet de loi relatif à la Fonction publique et des processus engagés sur la réforme de l'Etat. Elles lui demandent l'ouverture de négociations visant à renforcer la Fonction publique et les droits et garanties de ses personnels."*

La note de service ministérielle du 8 novembre dernier, qui conduirait à dessaisir les Commissions Administratives Paritaires, dans le premier degré, de l'élaboration des règles du mouvement des personnels, s'inscrit pleinement dans l'application anticipée de ce projet visant à mettre en cause, avec les CAP, les statuts des fonctionnaires. A l'occasion de ce CTSD, nous en demandons donc le retrait.